

Arbitrage



Plus d'informations sur le site FFB,

L'arbitre est la personne qui a en charge de permettre au jeu de se dérouler normalement et selon les règles et éventuellement rétablir l'équité.

L'ARBITRE EST DONC VOTRE ALLIÉ ET NON VOTRE ENNEMI.

QUAND FAIRE APPEL À LUI ?

A chaque fois qu'un incident perturbe ou empêche le déroulement normal du jeu, que les motifs soient :

- Pratiques (ex. : il manque une carte, mauvais étui, ...)
- Techniques (ex. : entame ou enchère hors tour,...)
- Subjectifs (ex. : hésitations, erreur d'explication,...)

A chaque fois que vous avez un doute sur la conduite à tenir (ex : marque) ou si vous constatez une anomalie sur la feuille ambulante (score erroné que vous ne devez pas rectifier vous-même).

POURQUOI FAIRE APPEL À LUI ?

Parce qu'il détient la solution de votre problème.

COMMENT FAIRE APPEL À LUI ?

Avec la plus grande courtoisie.

Appeler l'arbitre est donc une nécessité dans certains cas, un simple devoir, dans d'autres, vous ne devez pas vous y soustraire, personne ne peut, ni ne doit, vous en empêcher.

Aucun joueur ne doit considérer comme insultant ou comme atteignant à son honneur l'appel à l'arbitre effectué par son adversaire, c'est une simple application du droit élémentaire de chaque joueur.

IL EST INTERDIT DE S'ARBITRER SOI-MÊME

QUELQUES IDÉES PRATIQUES :

Tout le monde pouvant commettre une erreur (entame hors tour, enchère insuffisante...) le joueur fautif lui-même, par souci de convenances, peut en prendre l'initiative.

Le joueur qui appelle l'arbitre en explique les raisons

Ne pas parler tous en même temps

Attendre son tour pour donner votre version, soyez clair et précis, même si ce qu'expose l'adversaire paraît contraire aux faits, rester courtois, l'attitude inverse n'apportant rien au débat.

Formuler une revendication explicitement

Parler à voix basse, il n'est pas opportun que la salle entière connaisse la donne.

QUE VA FAIRE L'ARBITRE ?

Vous donner la solution qui vous permettra de continuer à jouer.

L'arbitre peut prendre une décision temporaire ou définitive, mais TOUJOURS justifiée par l'application d'une loi du code international ou d'un règlement écrit.

VOS DROITS VIS-À-VIS DE L'ARBITRE :

Vous pouvez lui demander de vous préciser la loi qu'il applique (ou de vous la lire), et la motivation de sa décision.

En vous asseyant vous avez accepté les règles du jeu, soyez donc FAIR-PLAY et n'oubliez pas que : vous devez respecter la décision de l'arbitre.

**L'ARBITRE NE JOUE,
NI AVEC, NI CONTRE VOUS.**